

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 8 (1863)
Heft: 3

Artikel: École de tir d'infanterie de Winterthur [fin]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-329873>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

Nº 3

Lausanne, 10 Février 1863.

VIII^e Année

SOMMAIRE. — Ecole de tir d'infanterie de Winterthur (*suite et fin*).

— Question du calibre. — Nouvelles et Chronique.

SUPPLÉMENT. — Rapport sur la guerre d'Amérique. 7^e feuille.

ÉCOLE DE TIR D'INFANTERIE DE WINTERTHUR.

(*Fin.*)

Les exercices pratiques de tir avaient lieu sur la place de tir disposée d'avance. Ils commencèrent par un tir préparatoire de 5 coups par homme à toutes les distances de 200 pas à 500 pas avec le fusil d'infanterie, de 200 à 800 pas avec le fusil de chasseurs. Le but de ce tir était de compléter les exercices préparatoires en habituant les élèves au recul, de permettre aux instructeurs de corriger leur position et de leur faire encore quelques observations, et de permettre à chacun de se rendre compte de l'effet de son arme de manière à supprimer pour le tir individuel les coups d'essai à chaque distance. Après ce tir préparatoire vint le tir individuel d'abord avec le fusil d'infanterie, 10 coups par homme à chaque distance de 200 à 500 pas; puis aux mêmes distances avec le fusil de chasseurs. Après ce second tir l'on établit une nouvelle classification; tous ceux qui avaient obtenu en moyenne de 200 à 500 pas 70 % ou plus passèrent dans la première classe, les autres restèrent dans la seconde classe. La première classe continua le tir individuel avec le fusil de chasseurs à 550, 600, 700, 800 pas; la seconde classe dut tirer de nouveau de 200 à 500 pas.

Ces exercices de tir individuel occupèrent toute la seconde semaine sauf une journée employée à visiter la manufacture d'armes de la société Suisse-Belge à Schaffhouse.

Ils ne furent terminés que le lundi de la troisième semaine. Le reste du temps fut employé : 1^o Par les feux de masse, 5 coups en feux de peloton à 400 pas sur de petites cibles avec chaque arme, 5 coups en feux de files à 500 pas sur de grandes cibles avec chaque arme, 5 coups en feux de rangs à 600 pas, 5 coups en feux de peloton à 700 pas avec le fusil d'infanterie, à 800 pas avec le fusil de chasseurs ;

2^o Par les feux de chaîne en avançant et sur 20 coups de 3 à 500 pas avec le fusil d'infanterie, de 300 à 600 pas avec le fusil de chasseurs ;

3^o Par le tir aux cibles mouvantes, 20 coups à 400 pas avec le fusil de chasseurs ;

4^o Par le tir sans se servir de la hausse mobile, 5 coups à 400 pas avec le fusil d'infanterie, à 500 pas avec le fusil de chasseurs ;

5^o Par les feux à volonté pour lesquels chaque homme d'abord devait tirer pendant 5 minutes à 400 pas sur de petites cibles, puis chaque classe à 800 pas sur de grandes cibles.

Vers la fin de la troisième semaine eut lieu l'inspection de l'école qui avait été confiée à M. le lieutenant-colonel Wydler, d'Aarau ; M. le colonel Wieland étant empêché. Pendant la première journée de son séjour M. l'inspecteur assista aux exercices de tir ; après les feux à volonté, il fit exécuter des feux de masses à diverses distances en les faisant commander par des officiers élèves. Le lendemain eurent lieu les examens théoriques. Le résultat de ceux-ci fut très satisfaisant pour tout ce qui concernait la nomenclature et la connaissance des armes. Les élèves étaient presque sans exception en état d'apprendre eux-mêmes ; en outre l'on avait exigé pendant toute la durée du cours qu'ils nettoyaient et entretinssent eux-mêmes leurs armes qui étaient dans le meilleur état. Pour ce qui regarde la théorie du tir proprement dite, l'instruction acquise variait naturellement avec le degré d'intelligence individuel, cependant on pouvait aussi regarder le résultat comme satisfaisant.

Le premier cours se termina à la suite de l'inspection le 28 septembre. Grâce à un temps très favorable le plan d'instruction avait pu être exactement suivi et complètement épousé, sauf le tir à distances inconnues qu'une journée de mauvais temps, puis l'inspection forcèrent à supprimer.

Quant au contrôle de l'instruction et des exercices pratiques, il eut lieu de la manière suivante :

Pour chaque branche d'instruction les élèves recevaient dans de fréquents examens des notes dont l'on prit ensuite la moyenne.

Pour l'estimation des distances nous avons vu de quelle manière les notes étaient données.

Pour le contrôle du tir individuel chaque instructeur tenait note des résultats de sa classe sur des formulaires *ad hoc* qu'il remettait après chaque exercice à l'instructeur chargé de la confection des tables de tir. Celles-ci furent établies sur les formulaires habituels soit pour le tir individuel soit pour les autres espèces de feux.

Ces formulaires contenant les résultats complets et détaillés du tir ont été joints au rapport du commandant de l'école.

En tout chaque élève a tiré :

Fusil d'infanterie. Fusil de chasseurs.

Tir préparatoire,	20	40
Tir individuel,	40	80
Feux de masses,	20	20
Feux de chaîne,	20	20
Cibles mouvantes,	—	20
Sans la hausse,	5	5
Feux à volonté (environ),	—	30
A l'inspection (environ),	30	—
	135	215 350

Le second cours commença le 5 octobre pour se terminer le 26 octobre. Le personnel et l'organisation de l'école étaient les mêmes que dans le premier cours. Il se composait de 44 officiers des bataillons 43 à 84 et des bataillons 112 et 113, 6 capitaines, 6 lieutenants, 32 sous-lieutenants, etc.

L'état-major de l'école sauf quelques différences et la marche de l'instruction et des exercices pratiques furent aussi les mêmes, quoique le temps fut beaucoup moins favorable. Cependant cela n'entraîna pas grande perte de temps et força seulement à renoncer à la course à Schaffhouse et au tir à distances inconnues.

L'inspection passée à la fin du cours par M. le colonel fédéral Wieland constata des résultats tout à fait semblables à ceux obtenus dans le premier cours.

En somme on peut dire que ce premier essai, grâce à la bonne volonté de tous les participants et à l'habile direction de M. le major van Berchem, a pleinement réussi, et qu'il doit engager à continuer des écoles de cette nature.
